

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 février 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 DAJ 1** Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et du règlement intérieur de la commission prévue à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales de la Ville de Paris.

**M. Paul SIMONDON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver les règlements intérieurs de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et de la commission prévue à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1<sup>ère</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Le règlement intérieur de la commission prévue à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales de la Ville de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**